

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

LE DÉPARTEMENT ET L'ÉTAT CONTRACTUALISENT EN FAVEUR DES PROJETS POUR LA MANCHE



L'accord départemental de relance entre le Département de la Manche et la Préfecture de la Manche a pour objectif de contribuer à la mobilisation des crédits « France relance », en lien avec les orientations stratégiques départementales répondant aux enjeux de la relance. Les projets sont répartis en trois orientations prioritaires : la transition écologique, la préservation de la biodiversité et la protection du littoral ; la cohésion sociale et territoriale ; l'attractivité.

Chacun de ces enjeux, déclinés en axes, identifie ainsi les projets qui seront réalisés ou engagés d'ici 2021/2022 afin de mettre en œuvre rapidement le plan de relance au niveau local, et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du Département de la Manche.

L'accord définit également les engagements des parties et les modalités de pilotage. Les services de la Préfecture et du Département travailleront en étroite collaboration pour fluidifier l'avancement des projets au sein d'un groupe de travail « Manche relance ».

L'ensemble des projets représente un total potentiel de nouveaux travaux de l'ordre de 60 millions d'euros, hors deuxième phase de déploiement de la fibre optique.



MARC LEFÈVRE
Président du conseil
départemental de la Manche



GÉRARD GAVORY
Préfet de la Manche

vous convient à la signature de l'accord départemental de relance,

[le mardi 25 mai à 10h, à la Maison du Département à Saint-Lô](#)

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr